

## **Communiqué de Presse**

Paris, le 15 février 2007

### **Züblin Immobilière annonce avoir signé une promesse de vente pour l'acquisition d'un immeuble de bureau dans le quartier ouest des affaires de Paris.**

Züblin Immobilière France annonce que dans le cadre du protocole d'exclusivité signé fin décembre 2006 avec Oppenheim Immobilien-Kapitalanlagegesellschaft GmbH et rendu public le 9 janvier 2007 elle a signé ce jour une promesse synallagmatique de vente portant sur l'acquisition de l'immeuble de bureau situé 26 Bd du Parc –Neuilly (île de la Jatte) dans le quartier ouest des affaires de Paris.

#### **A propos de Züblin Immobilière France**

Züblin Immobilière France est une société foncière cotée ayant opté pour le statut SIIC, qui a vocation à investir dans l'immobilier tertiaire (bureaux, commerce, logistique). Son patrimoine immobilier est constitué de 4 immeubles de bureaux, situés à Neuilly-sur-Seine, Gennevilliers et Saint-Cloud.

Chiffres clés au 30 septembre 2006 :

- Patrimoine immobilier expertisé : 162 M€ (droits de mutation inclus)
- Loyers annualisés perçus : 12,1 M€
- Actif net réévalué : 11,52€ par action

Les actions Züblin Immobilière France sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist d'Euronext Paris SA – ISIN : FR0010298901

#### **Contacts**

Pierre Essig, Directeur Général, Züblin Immobilière France,

52 rue de la Victoire, 75009 Paris

Tél. +33 1 40 82 72 40, [info@zueblin.fr](mailto:info@zueblin.fr)

Emmanuel Huynh, Steve Grobet, NewCap., Communication financière

Tél. +33 1 44 71 94 94, Fax +33 1 44 71 94 90, [zueblin@newcap.fr](mailto:zueblin@newcap.fr)

*Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat d'actions Züblin Immobilière France aux Etats-Unis d'Amérique ni dans tout autre pays où une telle offre serait contraire aux lois et règlements applicables. Les actions Züblin Immobilière France n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933"). Züblin Immobilière France n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Züblin Immobilière France au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Les actions ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'aux personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ou de la souscription des actions nouvelles ne pourra être réalisé qu'avec des personnes habilitées.*

*Aucune autre personne ne doit s'en remettre à ce communiqué. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à la société doit être réalisée dans le respect des règles précitées.*

*Ce communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou une incitation à investir.*

*La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.*

***Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Italie, en Australie ou au Japon.***